

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°019

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 février 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaients présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Pierre SACK

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pascale REMY

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2021

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-26 ;

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2021, tel qu'il figure dans le rapport annexé à la présente délibération;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2021, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Reçue en préfecture le : 22/02/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210211-lmc119302-DE-1-1
Publiée le : 22/02/21
Certifiée exécutoire :

Le Maire,

Karine FRANCKET



Procès-verbal du Conseil Municipal 21/01/21

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-Françoise , LEGENDRE Jérôme, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck (à partir de la délibération n°3) GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre Yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : LE ROY Franck (jusqu'à la délibération n°2)

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Gilbert FAUCHEUX	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

QUESTION N°001 - RAPPORTEUR : FRANCKET KARINE

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Adoption à l'unanimité par 52 pour

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N°002 - RAPPORTEUR : FRANCKET KARINE

OBJET : Modification de la délibération n°90 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 et élection d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Constance Mazier

Adoption à la majorité par 36 pour

DECLARE ELU Monsieur Damien BIDAL, comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Constance Mazier ».

QUESTION N°003 - RAPPORTEUR : FRANCKET KARINE

OBJET : Évolution du tableau des effectifs

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte la création des emplois suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au grade des ingénieurs en chef
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs, des ingénieurs en chef et des attachés territoriaux.

PRECISE que le recrutement dans l'un des cadres d'emplois prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Cadre d'emploi	Effectifs permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	4		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	275		

B	Rédacteurs territoriaux	100		
A	Administrateur hors classe	1		
A	Administrateurs territoriaux	5		
A	Attachés territoriaux	129		
Filière animation				
C	Adjointes d'animation territoriaux	112		
B	Animateurs territoriaux	21		
Filière technique				
C	Adjointes technique territoriaux	452.5		
C	Agents de maîtrise territoriaux	29		
B	Techniciens territoriaux	50		
A	Ingénieurs en chef territoriaux	7	1	
A	Ingénieurs territoriaux	13	1	
Filière médico-sociale				
C	Auxiliaires de puériculture territoriaux	58		
C	Auxiliaires de soins territoriaux	33		
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	16		
B	Techniciens paramédical territoriaux	6		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	24.5		
A	Médecins territoriaux	4		
A	Psychologues territoriaux	11.5		
A	Puéricultrices territoriales	9		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	2		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	2		
Filière sportive				
B	Educateurs territoriaux des APS	27,5		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	43		
C	ATSEM territoriaux	156		

A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	50,5		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	2		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	45		
B	Chef de service Police municipale	1		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (<i>médecins-dentistes, assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet</i>)	57		
	Sans catégorie (<i>surveillant-e-s point école</i>)	34		
	Total poste au 17/12/2020	1785,5		
	Total poste au 21/01/2021	1787,5		

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

QUESTION N°004 - RAPPORTEUR : FRANCKET KARINE

OBJET : Modification du tableau fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE, la modification suivante au sein du tableau fixant le montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération :

- Fixation à zéro euro de l'indemnité de fonction de Monsieur Jean-Jacques KARMAN, Conseiller municipal.

DIT que les autres dispositions du tableau restent inchangées.

QUESTION N°005 - RAPPORTEUR : SACK PIERRE

OBJET : Dénomination de l'école primaire du Landy - sis 40 rue Gaëtan Lamy

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DECIDE de nommer l'école primaire du Landy sis 40 rue Gaëtan Lamy : Malala

YOUSAFZAI école primaire.

QUESTION N°006 - RAPPORTEUR : SACK PIERRE

OBJET : Signature de la convention partenariale ' DISPOSITIF 1000 JEUNES AUX SPORTS D'HIVER ' entre la Commune d'Aubervilliers et l'association UCPA SPORT VACANCES

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE le projet de convention partenariale « DISPOSITIF 1000 JEUNES AUX SPORTS D'HIVER » entre la Commune d'Aubervilliers et l'association UCPA SPORT VACANCES, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant délégué, à signer le projet de convention partenariale « DISPOSITIF 1000 JEUNES AUX SPORTS D'HIVER » entre la Commune d'Aubervilliers et l'association UCPA SPORT VACANCES.

DECIDE que la dépense correspondante de 27 270€ sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante : Service : 401/ Article : 6042 / Fonction : 422.

QUESTION N°007 - RAPPORTEUR : SACK PIERRE

OBJET : Adaptation des tarifs de la restauration scolaire appliqués aux familles des élèves du Groupe Scolaire Intercommunal et de l'école Malala Yousafzai au regard des mouvements sociaux de la Ville de Saint Denis et de la crise sanitaire

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPLIQUE à titre exceptionnel, et en dérogation des dispositions fixées par la délibération visée supra, les tarifs des repas recalculés comme suit :

- Les repas de la restauration scolaire sur le temps périscolaire pour le mois d'octobre 2020 seront annulés,
- Le temps d'encadrement de la pause méridienne, lorsqu'un pique-nique a été fourni par la famille sur le temps périscolaire (désigné sous le terme "Prestations exceptionnelles"), sera annulé pour le mois de novembre 2020,
- Le repas durant le temps périscolaire (y compris le mercredi) de la pause méridienne se verra appliquer un demi-tarif pour le mois de décembre 2020.

QUESTION N°008 - RAPPORTEUR : HADJI-GAVRIL MICHEL

OBJET : Signature de l'avenant n°5 à la convention tripartite entre la Commune d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE le projet d'avenant n°5 à la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant n°5 à la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers.

DIT qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

QUESTION N°009 -1 RAPPORTEUR : MONTEIRO MIGUEL

OBJET : Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Globale entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

AUTORISE le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention n°20-072 A d'objectifs et de financement « Animation Globale » pour la Maison Pour Tous Roser, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT QUE : le financement de les prestations de service « Animation Globale » alloué par la Caisse d'allocations familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction	Code dispositif
301C	7478	524	CAF

QUESTION N°009 -2 RAPPORTEUR : MONTEIRO MIGUEL

OBJET : Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Collective Familles entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

AUTORISE le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention n°20-073 A d'objectifs et de financement « Animation Collective Familles » pour la Maison Pour Tous Roser, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT QUE : le financement de la prestation de service « Animation Collective Familles » alloué par la Caisse d'allocations familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction	Code dispositif
---------	----------	----------	-----------------

301C	7478	524	CAF
------	------	-----	-----

QUESTION N°010 - RAPPORTEUR : DAUVERGNE VÉRONIQUE

OBJET : Autorisation de sollicitation du Préfet de Seine-Saint-Denis pour l'inscription sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre aux propriétaires de ravalier leur façade d'immeuble

Adoption à l'unanimité par 53 pour

AUTORISE Madame le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis pour l'inscription de la Ville d'Aubervilliers sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre aux propriétaires de procéder au ravalement des façades d'immeuble.

QUESTION N°011 - RAPPORTEUR : MARTIN SAMUEL

OBJET : Déclassement du passage Henri Alleg du domaine public

Adoption à l'unanimité par 53 pour

CONSTATE la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement des parcelles cadastrées K numéros 117/ 129/ 130/ 131/ 132/ 135/ 163/ 164 sises passage Henri Alleg à AUBERVILLIERS.

DIT qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

QUESTION N°012 - RAPPORTEUR : MARTIN SAMUEL

OBJET : Cession de véhicules à titre gratuit appartenant à la Commune

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE la modification apportée à la délibération n°173 du Conseil municipal du 3 décembre 2020 en réaffectant gratuitement au profit du Lycée Jean-Pierre TIMBAUD les véhicules qui figurent dans la liste annexée à la présente délibération.

APPROUVE la cession de nouveaux véhicules réformés et hors d'usage à titre gratuit en faveur du Lycée Jean-Pierre TIMBAUD qui figurent dans la liste annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à la cession desdits véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

QUESTION N°013 - RAPPORTEUR : LESERRE JOSE

OBJET : Délégation de service public des marches du Montfort et des Quatre-Chemins à Aubervilliers. Approbation du projet d'avenant n°1 prorogeant la durée initiale.

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE le projet d'avenant relatif à la gestion de la délégation de service public

pour la gestion de la délégation de service public des marchés du Montfort et des Quatre-Chemins à Aubervilliers, visant à proroger la durée initiale de ladite délégation pour un (1) an soit jusqu'au 1er mars 2022, qui sera payable à l'année.

Compte-tenu de la prolongation du marché, le concessionnaire MANDON sera redevable à la collectivité d'un montant de redevance de 8 300 Euros HT pour le marché du Montfort et de 27 500 euros HT pour le marché villette 4 chemins, pour la période allant du 2 mars 2021 au 1er mars 2022.

Compte tenu que les mesures gouvernementales, liées à la crise sanitaire, ont conduit à une adaptabilité du fonctionnement des marchés forains, par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020, la redevance contractuelle 2020 se verra modifiée de la façon suivante :

- pour le marché du Montfort 6 864 euros HT
- pour le marché Villette - 4 chemins 23 703 euros HT

La révision annuelle des droits de place pour la période couverte par l'avenant, sera maintenue, conformément à la formule de révision paramétrique contractuelle.

QUESTION N°014 - RAPPORTEUR : SACKHO KOURTOUM

OBJET : Avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au contrat de ville pour l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune et de prolongation de la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE l'avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au contrat de ville pour l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune, et de prolongation de la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer le dit avenant.

QUESTION N°015 - RAPPORTEUR : ALLAIN PHILIPPE

OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention 2021 entre l'État et la Ville, relative à la gestion du dispositif d'hébergement municipal situé 52 rue Saint-Denis

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE le projet de convention attributive de subvention relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat, au titre de l'exercice 2021, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant délégué, à le signer.

QUESTION N°016 - RAPPORTEUR : ALLAIN PHILIPPE

OBJET : Conférence Intercommunale du Logement: adoption et signature de la convention Intercommunale d'Attribution et de son annexe, la charte territoriale de relogement NPNRU

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE la Convention Intercommunale d'Attributions adoptée lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 5 juillet 2019 et approuvée par le Conseil de territoire de Plaine Commune, ainsi que son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement dans le cadre du NPNRU, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant délégué, à signer la Convention Intercommunale d'Attributions de Plaine Commune et son annexe constituée par la Charte territoriale de relogement des projets de renouvellement urbain.

QUESTION N°017 - RAPPORTEUR : ALLAIN PHILIPPE

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 15 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville - Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers

Adoption à la majorité par 44 pour, 3 contre (Meriem DERKAOUI, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC), 6 se sont abstenus (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre Yves NAULEAU, Fatima YAOU)

ABROGE la convention de gestion du contingent de 1 logement du contingent communautaire dans l'opération de construction de 6 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville – Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers.

ABROGE la convention de gestion du contingent de 2 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 9 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville – Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers.

APPROUVE la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 3 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 15 logements sociaux neufs située 36 rue Ferragus (ZAC Centre-ville – Moutier, PNRQAD d'Aubervilliers) menée par Immobilière 3F à Aubervilliers, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

DIT que la présente convention est conclue à titre gracieux.

QUESTION N°018 - RAPPORTEUR : ALLAIN PHILIPPE

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 16 logements sociaux menée par l'OPH d'Aubervilliers située dans l'îlot E de la RHI du Landy au 56/58/60 rue du Landy à Aubervilliers

Adoption à l'unanimité par 53 pour

APPROUVE la convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 3 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 16 logements sociaux menée par l'OPH d'Aubervilliers située dans l'îlot E de la RHI du Landy au 56/58/60 rue du Landy à Aubervilliers, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

DIT que la présente convention est conclue à titre gracieux.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21h45

